

MAIRIE de BASSILLAC & AUBEROCHE
750 Avenue François Mitterrand
24330 BASSILLAC & AUBEROCHE

Tel.: 05.53.54.42.01

Fax: 05.53.08.28.52

Courriel : direction@bassillac-et-auberoche.fr

Mesdames, Messieurs
les membres du conseil municipal
de Bassillac & Auberoche

CONVOCATION

CONSEIL MUNICIPAL de BASSILLAC & AUBEROCHE

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac & Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE, **le lundi 05 février 2024 à 19h00.**

Ordre du jour :

DECISIONS BUDGETAIRES et COMPTABLES :

- 1- Demande de subvention "Fonds vert" – modernisation de l'éclairage public (phase 2)
- 2- Demande de subvention auprès du DMCA (manifestation du 16/08/24)
- 3- Acquisition immobilière auprès du Syndicat Eau Cœur du Périgord
- 4- Assurance statutaire du personnel communal
- 5- AMELIA 2 : Attributions de subventions pour un montant de 2.492,18 €
- 6- Répartition des charges pour l'entretien de la route des crêtes (commune déléguée de Le Change)

DECISIONS ADMINISTRATIVES :

1- RESSOURCES HUMAINES :

- 1a : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire
- 1b : Ouverture et suppression de poste dans le cadre de la promotion interne
- 1c : CDG 24 – mandat pour la consultation des compagnies d'assurances pour la prévoyance

2- CHEMINS RURAUX :

- 2a : Acquisition d'une portion de chemin privé sur la commune déléguée de Le Change au lieu-dit "Le Roc"
- 2b : Demande d'acquisition d'une portion de chemin rural sur la commune déléguée de Le Change au lieu-dit "La Chansardie" par M. Bodereau
- 3c : Modification de la délibération n° 2023/068 suite à un changement de propriétaire

3- ENERGIES RENOUVELABLES :

Projet d'un nouveau parc photovoltaïque sur la commune déléguée de Le Change développé par la société BayWa.r.e

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la mairie, le 31 janvier 2024

Le Maire,

Michel BEYLOT



COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE

BASSILLAC : 05.53.54.42.01 – BLIS et BORN : 05.53.05.33.62 – EYLIAC : 05.53.07.56.08

LE CHANGE : 05.53.06.00.68 – MILHAC D'AUBEROCHE : 05.53.07.56.75 – St ANTOINE d'AUBEROCHE : 05.53.04.56.31